

|  |
| --- |
| **AVERTISSEMENT sur l'utilisation des modèles de lettres**Nous vous rappelons que le site Dicotravail.com ne donne aucun conseil personnalisé. Les modèles de lettres ne constituent pas une consultation juridique ni une rédaction réalisée en fonction de votre cas personnel. Ce qui implique qu’avant toute démarche pouvant avoir des conséquences, nous vous conseillons de recourir au conseil d'un avocat, le site Dicotravail.com ne saurait en aucun cas s’y substituer.Il en résulte que la responsabilité de l'auteur ne saurait être recherchée du fait de l'utilisation des modèles de lettres. |

|  |
| --- |
| **Lettre de réclamation de maintien de salaire d’un jour férié chômé** |

**Lettre à utiliser s’il s’agit d’une première demande**

Prénom – Nom
Adresse
Code Postal – Ville

Nom de la Société
Adresse
Code postal – Ville

Lettre recommandée avec accusé de réception ou Lettre remise en main propre contre décharge

Demande de maintien de salaire d’un jour férié chômé

Lieu, Date,

Madame, Monsieur,

Le < date > je n’ai pas travaillé dans l’entreprise, ce jour était en effet un jour férié chômé tel que prévu dans notre convention collective.

Je suis donc étonné que vous m’ayez retenu une absence sur mon bulletin de paie.

*S’il s’agit du 1er mai :* En effet, l’article L. 3133-5 du code du travail prévoit que le chômage du 1er mai ne doit entrainer aucune perte de salaire pour le salarié et ce quelle que soit son ancienneté.

*S’il s’agit d’un jour férié autre que le 1er mai :* En effet, l’article L. 3133-3 du code du travail prévoit que le chômage d’un jour férié autre que le 1er mai ne peut entraîner aucune perte de salaire pour les salariés totalisant au moins 3 mois d’ancienneté.

Je remplis entièrement cette condition afin d’avoir droit au maintien de ma rémunération.

S’agissant à n’en pas douter d’une regrettable erreur, je vous demande de bien vouloir la rectifier sur ma prochaine fiche de paie.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature

**Lettre à utiliser si vous avez déjà réclamé le maintien de votre salaire**

Prénom – Nom
Adresse
Code Postal – Ville

Nom de la Société
Adresse
Code postal – Ville

Lettre recommandée avec accusé de réception ou Lettre remise en main propre contre décharge

2ème demande de maintien de salaire d’un jour férié chômé

Lieu, Date,

Madame, Monsieur,

Le < date > je vous ai fait remarquer que vous aviez retranché par erreur une absence sur mon bulletin de paie suite au chômage du < date >.

Je vous rappelle donc que ce jour était un jour férié chômé tel que prévu dans notre convention collective.

*S’il s’agit du 1er mai :* Je vous rappelle également que l’article L. 3133-5 du code du travail prévoit que le chômage du 1er mai ne doit entrainer aucune perte de salaire pour le salarié et ce quelle que soit son ancienneté.

*S’il s’agit d’un jour férié autre que le 1er mai :* Je vous rappelle également que  l’article L. 3133-3 du code du travail prévoit que le chômage d’un jour férié autre que le 1er mai ne peut entraîner aucune perte de salaire pour les salariés totalisant au moins 3 mois d’ancienneté.

Je vous demande donc une nouvelle et dernière fois de bien vouloir rectifier cette erreur sur ma prochaine fiche de paie.

Si vous ne répondez pas favorablement à ma demande, je me verrais dans l’obligation de saisir le Conseil des Prud’hommes afin de demander le paiement de mon salaire ainsi que le paiement de dommages intérêts au titre du préjudice subi.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature